

1133807

Stade Bordeaux Atlantique

Société par Actions Simplifiée au capital de 37.000 euros
Siège social : 137, rue du Palais Galien, 33000 Bordeaux
535 010 276 RCS BORDEAUX
(la « Société »)

Certifié conforme à l'original

Le Président

ACTE UNANIME DES ASSOCIES EN DATE DU 24 OCTOBRE 2011

Procès-verbal

Le vingt quatre octobre deux mille onze,

VINCI Concessions, Société par Actions Simplifiée au capital de 4 306 925 672 euros, dont le siège social est à Rueil-Malmaison (92500), 9, place de l'Europe, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 410 001 952, représentée par Monsieur Louis ROCHBURGARD, Directeur Général Délégué,

VINCI Constructions France, Société par Actions Simplifiée au capital de 127 510 500 euros, dont le siège social est à Nanterre (92000), 61, Avenue Jules Quentin, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 380 448 944, représentée par Monsieur Gérard BIENFAIT, Président,

FAYAT, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 000 euros, dont le siège social est à Bordeaux (33000), 137, rue du Palais Galien, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 595 750 589, représentée par Monsieur Laurent FAYAT, Directeur Général,

Seuls associés de la Société,

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Après avoir pris connaissance :

Le 18 JAN. 2012

- (i) de l'ordre du jour proposé par le Président et ci-après reproduit :
 - a. Refonte des statuts ;
 - b. Nomination des Membres du Comité de Surveillance ;
 - c. Pouvoirs pour les formalités,
- (ii) des documents suivants :
 - a. le texte des projets de décisions ;
 - b. le texte des statuts de la Société (tel que modifié),

sous le N°.....298.....

Etant précisé que la société Deloitte et Associés, Commissaire aux Comptes de la Société, a régulièrement été informée du projet de ces décisions,

Ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes :

Première décision

Refonte des statuts

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide la refonte complète du texte des statuts de la Société et adopte article par article, puis dans leur intégralité, les nouveaux statuts de la Société tels qu'ils lui ont été présentés.

Deuxième décision

Nomination de Membres du Comité de Surveillance

La collectivité des associés nomme en qualité de Membres Titulaires du Comité de Surveillance :

- Monsieur Fadi SELWAN,
- Monsieur Philippe SERAIN,

Pour une durée de trois années.

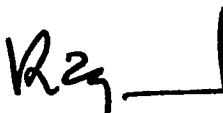
Troisième décision

Pouvoirs pour les formalités

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôts, de publicité et autres qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés.

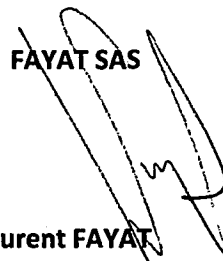
VINCI Concessions SAS


Louis-Roch BURGARD
Directeur Général Délégué

VINCI Construction France SAS


Gérard BIEYFAIT
Président

FAYAT SAS


Laurent FAYAT
Directeur Général